

Arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L. 6111-2 du code de la santé publique

NOR : SOCA0324061A

Le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité et le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L. 6111-2 du code de la santé publique,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du I de l'article 12 du décret du 22 octobre 2003 susvisé, les documents relatifs à la présentation, au vote et au contrôle du budget des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux doivent être conformes au modèle figurant à l'annexe 1 du présent arrêté.

Art. 2. – En application du 3° du II de l'article 16 du décret du 22 octobre 2003 susvisé, les plans pluriannuels de financement des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux sont présentés conformément au modèle figurant à l'annexe 2 du présent arrêté.

Le tableau des surcoûts d'exploitation figurant à l'annexe 10 du présent arrêté est joint avec les plans pluriannuels de financement.

Les documents prévus aux articles 5 et 6 du présent arrêté sont joints aux plans pluriannuels de financement.

Art. 3. – En application du II de l'article 9 du décret du 22 octobre 2003 susvisé, le tableau de répartition des charges communes aux budgets principal et annexes des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux doit être conforme au modèle figurant à l'annexe 3 du présent arrêté.

Art. 4. – En application du 4° du I de l'article 16 du décret du 22 octobre 2003 susvisé, le bilan comptable de l'établissement ou

service social ou médico-social géré par un organisme de droit privé doit être conforme au modèle figurant à l'annexe 4 du présent arrêté.

Art. 5. – En application du I de l'article 19 du décret du 22 octobre 2003 susvisé, les programmes d'investissement des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux et leurs plans de financement sont présentés conformément au modèle figurant à l'annexe 5 du présent arrêté.

Les documents figurant aux annexes 2, 6, 7 et 10 du présent arrêté sont joints aux programmes d'investissement.

Art. 6. – En application du I de l'article 47 du décret du 22 octobre 2003 susvisé, le bilan financier d'un établissement ou service social ou médico-social est présenté conformément au modèle figurant à l'annexe 8 du présent arrêté.

Art. 7. – En application de l'article 83 du décret du 22 octobre 2003 susvisé, le tableau normalisé relatif aux mouvements annuels des comptes de liaison d'un établissement ou service social ou médico-social géré par un organisme privé est présenté conformément au modèle figurant à l'annexe 9 du présent arrêté.

Art. 8. – En application du troisième alinéa de l'article 18 du décret du 22 octobre 2003 susvisé, le tableau des effectifs de personnel doit être conforme au modèle figurant à l'annexe 11 du présent arrêté.

Art. 9. – Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 octobre 2003.

*Le ministre des affaires sociales,
du travail et de la solidarité,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général de l'action sociale,
J.-J. TREGOAT*

*Le ministre de la santé, de la famille
et des personnes handicapées,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général de l'action sociale,
J.-J. TREGOAT*

Nota. – Les annexes du présent arrêté sont publiées au *Bulletin officiel* du ministère chargé des affaires sociales sous le numéro 2003-46 au prix de 10,82 €.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 17 octobre 2003 portant ouverture des épreuves d'accès au cycle préparatoire au deuxième concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature

NOR : JUSH0370048A

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 17 octobre 2003, des épreuves sont ouvertes en 2004 pour l'admission de stagiaires au cycle préparatoire au deuxième concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature.

Le nombre maximum de stagiaires à admettre dans chacune des séries prévues à l'article 23 du décret n° 72-355 du 4 mai 1972 relatif à l'École nationale de la magistrature est de :

- vingt pour la première série ;
- dix pour la seconde série.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront les 1^{er} et 2 mars 2004 pour les candidats composant au titre de la première série et les 3 et 4 mars 2004 pour les candidats composant au titre de la seconde série.

Un centre d'épreuves est ouvert à Paris. Des centres supplémentaires pourront être créés dans les départements ou territoires d'outre-mer, ou dans les représentations diplomatiques à l'étranger au cas où des candidats demanderaient à y composer.

Les candidats seront convoqués individuellement par le directeur de l'École nationale de la magistrature.

Les dossiers de candidature seront adressés par le directeur de l'École nationale de la magistrature, 10, rue des Frères-Bonnie, 33080 Bordeaux Cedex, sur simple demande.

Les candidats devront réunir les pièces énumérées à l'article 2 de l'arrêté du 3 novembre 1995 relatif aux conditions d'inscription aux épreuves d'accès aux cycles préparatoires aux deuxième et troisième concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature.

Les dossiers complets de demande d'admission à concourir devront être postés par pli recommandé à destination de l'École nationale de la magistrature le lundi 24 novembre 2003 au plus tard à peine de forclusion, le cachet de la poste faisant foi, ou déposés contre récépissé à la direction de la formation initiale de l'École nationale de la magistrature, à l'adresse ci-dessus, à la même date.

Arrêté du 17 octobre 2003 portant ouverture des épreuves d'accès au cycle préparatoire au troisième concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature

NOR : JUSH0370049A

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 17 octobre 2003, des épreuves sont ouvertes en 2004 pour l'admission de stagiaires au cycle préparatoire au troisième concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature.

Le nombre maximum de stagiaires à admettre dans chacune des séries prévues à l'article 23 du décret n° 72-355 du 4 mai 1972 relatif à l'École nationale de la magistrature est de :

- dix pour la première série ;
- dix pour la seconde série.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront les 1^{er} et 2 mars 2004 pour les candidats composant au titre de la première série et les 3 et 4 mars 2004 pour les candidats composant au titre de la seconde série.

**ANNEXE 1: CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

ETABLISSEMENT :

[REDACTED]

ADRESSE :

[REDACTED]

ORGANISME GESTIONNAIRE :

[REDACTED]

TELEPHONE :

[REDACTED]

FAX:

[REDACTED]

Email

[REDACTED]

NOM DU DIRECTEUR ou de la personne habilitée à représenter l'établissement:

[REDACTED]

N° FINESS :

[REDACTED]

CATEGORIE :

[REDACTED]

COMPETENCE :

[REDACTED]

C.C.N.T. :

[REDACTED]

DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :

CAPACITE AUTORISEE :

[REDACTED]

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1 (classe 6-77-78-79)

[REDACTED]

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

Lits ou places réels n-2	Lits ou places financés	Nombre de jours d'ouverture	Nombre de jours de présence des travailleurs en C.A.T	Nombre de journées théorique
--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Activité par dérogation

Nombre de personnes	Nombre de journées proposées	Nombre de journées allouées
---------------------------	------------------------------------	-----------------------------------

Activité théorique (1) (2) (3) (4) 5 = (2) x (3)

(6) (7) (8)

TOTAL					
--------------	--	--	--	--	--

--	--	--

Externat					
Semi-internat					
Internat					
Autre					
Autre					

Nature	CA n-4	CA n-3	CA n-2	Moyenne	BP n-1	BP proposé n	retenu par tarificateur		
						Nombre	Taux d'occupation	Nombre	Taux d'occupation

Activité prévisionnelle (9) (10) (12) (13) (14) (15) (16) (17) (18)

TOTAL en journées									
--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Externat									
Semi-internat									
Internat									
Autre									
Autre									

Activité de l'Etablissement ou du Service

Accueil des plus de 20 ans dans les IME

Nombre de journées prévisionnelles

TOTAL

(de 1 à 3)

**+ 20 ans
orientés CAT,
AP (1) et
CTDD (2)**

**+ 20 ans
orientés MAS**

(2)

**+ 20 ans
orientés Foyer**

(3)

TOTAL	
--------------	--

--	--	--

Externat	
Semi-internat	
Internat	
Autres	

(1) Atelier protégé

(2) Centre de distribution de travail à domicile

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GRUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

	Réal n-2	Budget exécutoir e n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisée s	Budget exécutoir e
			Recon- duction	Mesures nouvelle	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
ACHATS							
601 Achats stockés de matières premières et de fournitures							
602 Achats stockés - autres approvisionnements							
603 Variation des stocks							
606 Achats non stockés de matières et fournitures							
607 Achats de marchandise							
709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement							
713 Variations des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)							
SERVICES EXTERIEURS							
6111 Sous-traitance: prestations à caractère médical							
6112 Sous-traitance: prestations à caractère médico-social							
AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
6241 Transports de biens							
6242 Transports d'usagers							
6247 Transports collectifs du personnel							
6248 Transports divers							
625 Déplacements, missions et réceptions							
626 Frais postaux et frais de télécommunications							
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur							
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur							
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur							
6284 Prestations d'informatique à l'extérieur							
6287 Remboursement de frais							
6288 Autres prestations							
TOTAL GROUPE I							

GRUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

Réal n-2	Budget exécutoir e n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisée s	Budget exécutoir e
		Recon- duction	Mesures nouvelle	Total		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)

621	Personnel extérieur à l'établissement						
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires						
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)						
633							
641	Rémunération du personnel non médical						
642	Rémunération du personnel médical						
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance						
646	Personnes handicapées						
647	Autres charges sociales						
648	Autres charges de personnel						

TOTAL GROUPE II

Réal n-2	Budget exécutoir e n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisé es	Budget exécutoir e
		Recon- ductio	Mesures nouvell	Total		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)

GRUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

612	Redevances de crédit bail						
6132	Locations immobilières						
6135	Locations mobilières						
614	Charges locatives et de co-propiété						
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers						
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers						
6156	Maintenance						
616	Primes d'assurances						
617	Etudes et recherches						
618	Divers						
623	Information, publications, relations publiques						
627	Services bancaires et assimilés						
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)						
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)						

Réal n-2	Budget exécutoir e n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisé es	Budget exécutoir e
		Recon- ductio	Mesures nouvell	Total		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires					
654	Pertes sur créances irrécouvrables					
655	Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun (<i>établissements privés</i>)					
657	Subventions					
658	Charges diverses de gestion courante					

CHARGES FINANCIERES

66	Charges financières					
----	---------------------	--	--	--	--	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES

671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					
673	Charges sur exercices antérieurs					
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés					
678	Autres charges exceptionnelles					

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles					
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir					
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation					
6816	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles					
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants					
686	Dotations aux amortissements et aux provisions - charges financières					
687	Dotations aux amortissements et aux provisions - charges exceptionnelles					
68741	<i>dotations à la provision réglementée destinée à renforcer les capitaux propres (établissements publics), réserve de trésorerie (établissements privés)</i>					
68748	<i>dotations aux provisions réglementées: réserves des plus values nettes (établissements privés)</i>					
689	engagements réalisés sur ressources affectées (établissements privés)					

TOTAL GROUPE III

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)

		RAN n-2	RAN n-1		Report à nouveau n	
002	Déficit de la section d'exploitation reporté					
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION					

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GRUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES

R�el n-2	Budget ex�cutoir e n-1	Budget pr�visionnel propos�			Recettes autoris�e s	Budget ex�cutoire
		Recon- duction	Mesures nouvell	Total		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)

731	Produits de la tarification relevant du I de l'article L.312-1 du CASF						
732	Forfaits journaliers (loi du 19 janvier 1983)						
734	Tarif d�pendance						
736	Tarif soins (EHPAD)						
737	Produits des prestations non prises en compte dans les tarifs journaliers soins						
TOTAL GROUPE I							

GRUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

R�el n-2	Budget ex�cutoi re n-1	Budget pr�visionnel propos�			Recettes autoris�e s	Budget ex�cutoire
		Recon- duction	Mesures nouvell	Total		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)

70	Produits						
71	Production stock�e						
72	Production immobilis�e						
74	Subventions d'exploitation et participations						
75	Autres produits de gestion courante						
603	Variation des stocks (en recettes)						
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats						
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services ext�rieurs						
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services ext�rieurs						
6419	Remboursements sur r�mun�rations du personnel non m�dical						
6429	Remboursements sur r�mun�rations du personnel m�dical						
6489	Fonds de compensation des cessations anticip�es d'activit�						
6611	Int�r�ts des emprunts et dettes (en recettes)						
TOTAL GROUPE II							

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		Réel n-2 (1)	Budget exécutoir e n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisée s (6)	Budget exécutoir e (7)
				Recon- ductio (3)	Mesures nouvell (4)	Total (5) = (3) + (4)		
76	Produits financiers							
PRODUITS EXCEPTIONNELS								
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion							
773	Produits sur exercices antérieurs							
775	Produits de cessions d'éléments d'actif							
777								
778	Autres produits exceptionnels							
AUTRES PRODUITS								
78	Reprises sur amortissements et provisions							
78741	<i>dont reprises sur provision réglementée destinée à renforcer les capitaux propres (établissements publics) réserve de trésorerie (établissements privés)</i>							
78746	<i>dont reprises sur provisions réglementées: réserves des plus values nettes (établissements privés)</i>							
789	reprises des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)							
79	Transfert de charges							
TOTAL GROUPE III								
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)								
		RAN n-2	RAN n-1		Report à nouveau n			
002	Excédent de la section d'exploitation reporté							
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION								

Projets d'investissement

Ordre de priorité	Nature de l'opération prévue	Coût (par tranche si nécessaire)	Date de réalisation probable	Durée et mode d'amortissement	Financement prévu					
					Autofinancement (1)	Subvention ou apport (2)	Emprunts (3)			Total (de 1 à 3)
							Montant	Taux	Durée	
TOTAL										

Retenu par l'autorité de tarification (cadre réservé à l'administration)

TOTAL										

TABLEAU DES SURCOUTS D'EXPLOITATION

	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Surcoûts ou économies sur les amortissements et frais financiers du GROUPE III					
<i>amortissements de l'exercice précédent la première année du plan</i>	a				
Amortissements sur acquisitions antérieures à la 1ère année du plan					
Amortissements des nouveaux investissements					
Amortissements des charges à répartir					
Surcoûts liés aux amortissements = A - (a)					
<i>Frais financiers de l'exercice précédent la première année du plan</i>	b				
Frais financiers sur emprunts antérieurs à la 1ère année du plan					
Frais financiers sur emprunts nouveaux					
Surcoûts liés aux frais financiers = B - (b)					
Surcoûts ou économies sur le GROUPE I					
Charges afférentes à l'exploitation courante					
-					
-					
-					
Surcoûts ou économies sur le GROUPE II					
Charges afférentes au personnel					
-					
-					
-					
Surcoûts ou économies sur le GROUPE III					
Autres charges afférentes à la structure					
(hors amortissements et frais financiers détaillés ci-dessus)					
-					
-					
TOTAL DES SURCOUTS ET/OU ECONOMIES	calculés				
pour chaque année par rapport à l'année précédant la première année du plan					

Section d'investissement : emplois

	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports			
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves		
139	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat		
Reprises			
14	Provisions réglementées (sauf réserve de trésorerie compte 141)		
15	Provisions pour risques et charges		
Remboursement des dettes financières			
16	Emprunts et dettes assimilées		
Compte de liaison investissement			
18	Comptes de liaison		
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé			
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
Autres			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (reprises)		
39	Provisions pour dépréciation de stocks et en-cours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)		
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (reprises)		
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (reprises)		
	Résultat d'investissement de l'exercice (Excédent)		
001	Résultat d'investissement antérieur reporté (Excédent)		
003	Résultat d'investissement cumulé reporté (Excédent)		
	TOTAL GENERAL		

Section d'investissement : ressources

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
Augmentation des fonds propres			
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves		
131	Subventions d'équipements reçues		
Dotations aux provisions			
14	Provisions réglementées (sauf réserve de trésorerie compte 141)		
15	Provisions pour risques et charges		
Augmentation des dettes financières			
16	Emprunts et dettes assimilées		
Compte de liaison investissement			
18	Compte de liaison		
Immobilisations (sorties)			
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
Autres			
28	Amortissements des immobilisations (dotations)		
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (dotations)		
39	Provisions pour dépréciation de stocks et en-cours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)		
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (dotations)		
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (dotations)		
Résultat d'investissement de l'exercice (Déficit)			
Résultat d'investissement antérieur reporté (Déficit)			
Résultat d'investissement cumulé reporté (Déficit)			
TOTAL GENERAL			

Calcul des tarifs ou de la dotation globale de financement

tableau de calcul des tarifs

Proposition de
l'établissement

Retenu par
l'autorité
de tarification

A	TOTAL CHARGES GROUPES I + II + III		
B	PRODUITS EN ATTENUATION TOTAL GROUPES II + III		
C	(+/-) Reprises de résultat		
	Total à prendre en compte = A - B + ou - C		
Dotation globale de financement			
Nombre de journées ⁽¹⁾			
	- Externat		
	- Semi-internat		
	- Internat		
Prix de journée moyen de l'année			
	- Externat		
	- Semi-internat		
	- Internat		
Nombre de forfaits ou de séances			
Prix moyen sur l'année du forfait ou de la séance			

ANNEXE 2 : MODELE DE PLAN DE FINANCEMENT

	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI)					
R E S S O U R C E S Augmentation des fonds propres (associatifs ou apports) Réserves des plus-values nettes (établissements publics) Subventions d'équipement Excédents affectés à l'investissement Plus-values de cessions d'actifs / Dons et legs en capital EMPRUNTS prévus au plan Amortissements des actifs acquis avant le 1/1/N+1 AMORTISSEMENTS DES ACQUISITIONS du plan - Constructions (bâtiments) - Agencements installations - Matériel-outillage, équipements mobiliers cautions reçues Provisions pour dépréciation des immobilisations Amortissements des charges à répartir sur plusieurs exercices <i>Comptes de liaison investissement</i> Total des ressources = A					
E M P L O I S Subventions d'équipement inscrites au compte de résultat Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations Remboursement des emprunts antérieurs REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS prévus au plan INVESTISSEMENTS prévus au plan - Constructions (bâtiments) - Agencements installations - Matériel-outillage, équipements mobiliers - Autres immobilisations Immobilisations financières - prêts, cautionnements.. Charges à répartir sur plusieurs exercices <i>Comptes de liaison investissement</i> Total des emplois = B					
VARIATION NETTE DU FRI (A - B) = C					
FRI INITIAL = D					
FRI CUMULE = D + C = E					
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FRE)					
R E S S O U R C E S Affectation du résultat (ou dotation) à la réserve de trésorerie Affectation du résultat à la réserve de compensation Affectation du résultat au financement de mesures d'exploitation Dotations aux provisions pour risques et charges Reprise des déficits d'exploitation <i>Comptes de liaison trésorerie</i> Total des ressources d'exploitation = F					
E M P L O I S Reprise sur les réserves de trésorerie Reprise sur la réserve de compensation Reprise sur financement des mesures d'exploitation Reprise sur provisions pour risques et charges Reprise des excédents d'exploitation <i>Comptes de liaison trésorerie</i> Total des emplois d'exploitation = G					
VARIATION NETTE DU FRE = (F - G) = H					
FRE INITIAL = I					
FRE CUMULE = I + H = J					
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL CUMULE (E + J)					

ANNEXE 2 : MODELE DE PLAN DE FINANCEMENT

	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)					
AUGMENTATIONS					
Stocks : rotation plus lente					
Stocks : effet volume et/ou prix					
Créances : allongement des délais de paiement					
Créances : effet volume et/ou prix					
Dettes : accélération des délais de règlement					
Reprise sur provisions pour dépréciation des stocks et créances					
Comptes de liaison exploitation					
Total des augmentations du BFR = K					
DIMINUTIONS					
Réduction des stocks					
Créances : accélération des délais de paiement					
Dettes : allongement des délais de règlement					
Dettes : effet volume et /ou prix					
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks et créances					
Comptes de liaison exploitation					
Total des diminutions du BFR = L					
VARIATION NETTE DU BFR = (K - L) = M					
BFR INITIAL = N					
BFR CUMULE = N + M = O					
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE = C + H - M = P					
TRESORERIE INITIALE					
TRESORERIE NETTE EN FIN DE PERIODE					
<i>(estimations des montants à ajouter en fin d'année)</i>					
dettes fournisseurs d'immobilisations					
Autres postes (fonds des majeurs protégés...)					
Liquidités minimales souhaitées <i>(exemple : 30 jours d'exploitation)</i>					
LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE					

ANNEXE 4 : BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

A C T I F	31/12/N			31/12/N-1
	Montant brut	Amort et prov.	Montant net	Montant net
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	201	2 801		
Autres immobilisations incorporelles	203 à 208	2803 à 2808, 2905 à 2908		
Immobilisations Corporelles				
Terrains	211, 212	2811, 2812, 291.		
Constructions	213, 214	2813, 2814, 291.		
Installations techniques, matériel et outillage	215	2815, 2915		
Autres immobilisations corporelles	218, 228	2818, 2918		
Immobilisations corporelles en cours	231, 238	2 931		
Immobilisations incorporelles en cours	232, 237	2 932		
Immobilisations Financières				
Participations et créances rattachées à des participations	25, 26	296		
Autres titres immobilisés	271, 272, 273	2971, 2972, 2973		
Prêts	274	2 974		
Autres immobilisations financières	275, 276	2975, 2976		
TOTAL I				
Comptes de liaison (1)	18			
TOTAL II				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures	31	391		
Autres approvisionnements	32	392		
En-cours de production (biens et services)	33, 34	393, 394		
Produits intermédiaires et finis	35	395		
Marchandises	37	397		
Avances et acomptes versés sur commandes	4 091			
Créances (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	411 à 418	491		
Autres créances	4096, 4907, 4098, 4287, 4387, 4886, 441, 4431, 4438, 4456, 4458D, 4487 45D, 462, 465, 4687 472			
Valeurs mobilières de placement	50	59		
Disponibilités	51 (sauf 519)			
Charges constatées d'avance	486			
TOTAL III				
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV	481			
Primes de remboursement des obligations V	169			
Ecart de conversion (actif) VI	476			
TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+V+VI)				

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an

(3) Dont créances mentionnées à l'article 97 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003

**ANNEXE 4: BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL GERE PAR UN ORGANISME
DE DROIT PRIVE**

P A S S I F	31 /12/N	31/12/N-1
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	102	
Fonds associatifs avec droit de reprise	103, 229	
Dons et legs	1034, 1035	
Subventions d'investissement	1 036	
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	10682	
Réserve de compensation	10686	
Réserve de trésorerie	10685	
Autres réserves	1062, 1063, 1064, 10681, 10688	
Report à nouveau (1)	110, 115, 119	
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (2)	1201, 1202, 1291, 1292	
Subventions d'investissement (renouvelables)	131, 138, (-139)	
Provisions réglementées		
Provision pour réserve de trésorerie	141	
Réserves des plus-values nettes d'actif	1 486	
TOTAL I		
Comptes de liaison	18	
TOTAL II		
Provisions pour risques et charges	15	
TOTAL III		
Dettes (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (4)	164, 518, 519	
Emprunts et dettes financières divers (5)	165, 167, 168, 169, 17	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4191, 4192	
Redevables créditeurs	4196, 4197, 4198	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	401, 403, 408	
Dettes sociales et fiscales	421 à 427, 4282, 4286, 431, 437, 4382, 4386	
	441, 443C, 444, 4452, 4455, 4458C, 4457, 446, 447, 4482, 4486	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	404, 405	
Autres dettes (6)	45C, 464, 467C, 4686, 471, 477, 478C, 4887	
Produits constatés d'avance	487	
TOTAL IV		
Ecart de conversion (passif)	477	
TOTAL V		
TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+V)		

(1) Dont compte 115: résultats sous contrôle de tiers financeurs.....

(2) dont compte 1201..... et compte 1291.....: résultats sous contrôle de tiers financeurs

(3) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :

(4) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :

(5) correspondent aux cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.

(6) Dont fonds des majeurs protégés et des tutelles aux prestations sociales.....

ANNEXE 7: TABLEAU DES EMPRUNTS NOUVEAUX SOUMIS A AUTORISATION

Organisme prêteur	Date de souscription	Durée (années)	Taux %	Capital emprunté	Dette en fin d'exercice précédent		Remboursement du capital de l'année n	Montant des intérêts de l'année n
					Capital	Intérêt		

TOTAL								
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--

ANNEXE 8: BILAN FINANCIER

BIENS	N-2	N-1	N	FINANCEMENTS	N-2	N-1	N
Biens stables				Financements stables			
Immobilisations incorporelles nettes				Apports ou fonds associatifs			
Immobilisations corporelles brutes				Réserves des plus values nettes			
- Terrains				Excédents affectés à l'investissement			
- Constructions				Subventions d'investissements			
- Installations, matériels et outillages techniques				Différences sur réalisations d'immobilisations			
- Autres immobilisations corporelles				Emprunts - dettes financières			
Immobilisations en cours				Amortissements des immobilisations			
Immobilisations financières				- Constructions			
Charges à répartir				- Installations, matériels et outillages techniques			
Autres				- Autres immobilisations corporelles			
Comptes de liaison investissement				Autres			
TOTAL II				Comptes de liaison investissement			
FONDS DE ROULEMENT D' INVESTISSEMENT NEGATIF (I-II)				TOTAL I			
Actifs stables d'exploitation				Financements stables d'exploitation			
Report à nouveau déficitaire				Réserves de trésorerie			
Résultat déficitaire				Réserve de compensation			
Autres				Résultat excédentaire			
Comptes de liaison trésorerie (stable)				<i>Report à nouveau excédentaire affecté à :</i>			
TOTAL IV				- réduction des charges d'exploitation			
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION NEGATIF (III-IV)				- financement de mesures d'exploitation			
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL NEGATIF				Provisions pour risques et charges			
Valeurs d'exploitation				Autres			
Stocks				Comptes de liaison trésorerie (stable)			
Avances et acomptes versés				TOTAL III			
Organismes payeurs, usagers				FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION POSITIF (III-IV)			
Créances diverses d'exploitation				FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL POSITIF			
Créances irrécouvrables en non-valeur				Dettes d'exploitation			
Charges constatées d'avance				Avances reçues			
Autres				Fournisseurs d'exploitation			
Comptes de liaison exploitation				Dettes sociales			
TOTAL VI				Dettes fiscales			
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (VI-V)				Dettes diverses d'exploitation			
Liquidités				Provisions pour dépréciation			
Valeurs mobilières de placement				Produits constatés d'avance			
Disponibilités				Ressources à reverser à l'aide sociale			
Autres				Fonds déposés par les résidents			
Comptes de liaison trésorerie				Autres			
TOTAL VIII				Comptes de liaison exploitation			
TRESORERIE POSITIVE (VIII-VII)				TOTAL V			
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)				EXCEDENT DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (VI-V)			
				Financements à court terme			
				Fournisseurs d'immobilisations			
				Fonds des majeurs protégés			
				Concours bancaires courants			
				Ligne de trésorerie			
				Intérêts courus non échus			
				Autres			
				Comptes de liaison trésorerie			
				TOTAL VII			
				TRESORERIE NEGATIVE (VIII-VII)			
				TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)			

ANNEXE 10: MODELE DE TABLEAU DE SURCOUTS D'EXPLOITATION

	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Surcoûts ou économies sur les amortissements et frais financiers du GROUPE III					
<i>amortissements de l'exercice précédent la première année du plan</i>	a				
Amortissements sur acquisitions antérieures à la 1ère année du plan					
Amortissements des nouveaux investissements					
Amortissements des charges à répartir					
Surcoûts liés aux amortissements = A - (a)					
<i>Frais financiers de l'exercice précédent la première année du plan</i>	b				
Frais financiers sur emprunts antérieurs à la 1ère année du plan					
Frais financiers sur emprunts nouveaux					
Surcoûts liés aux frais financiers = B - (b)					
Surcoûts ou économies sur le GROUPE I					
Charges afférentes à l'exploitation courante					
-					
-					
-					
Surcoûts ou économies sur le GROUPE II					
Charges afférentes au personnel					
-					
-					
-					
Surcoûts ou économies sur le GROUPE III					
Autres charges afférentes à la structure					
(hors amortissements et frais financiers détaillés ci-dessus)					
-					
-					
TOTAL DES SURCOUTS ET/OU ECONOMIES					
pour chaque année par rapport à l'année précédant la première année du plan					
calculés					

